

Lyon, le 18 juillet 2017

« Economie circulaire, zéro gaspillage » : la Métropole de Lyon lance un appel à manifestation d'intérêt

La Métropole de Lyon lance un appel à manifestation d'intérêt intitulé « Economie circulaire, zéro gaspillage » dans le cadre de l'appel à projet « Territoires zéro déchet, zéro gaspillage » lancé en 2015 par le Ministère de l'Ecologie. Les entreprises et associations intéressées peuvent envoyer leur dossier de candidature pour sélection et accompagnement par la Métropole jusqu'au 29 septembre.

Dans le cadre de l'appel à projets « Territoires zéro déchet, zéro gaspillage », la Métropole de Lyon a été labellisée en 2015 et a pu adopter en avril 2017 des orientations stratégiques « économie circulaire, zéro gaspillage ». À travers ces objectifs, la Métropole souhaite accompagner la dynamique existante sur le territoire et faciliter la création de solutions vertes et économiques, portées par des acteurs variés.

Des projets expérimentaux innovants dans les domaines environnementaux et économiques

L'objectif global de l'appel à manifestation d'intérêt est de connaître les solutions expérimentées en faveur de l'économie circulaire. Ces modèles seront plus sobres en ressources et moins producteurs de déchets.

Les projets expérimentaux concernés par l'appel à manifestation d'intérêt s'articulent autour de deux axes :

- **Côté environnement**, les projets devront permettre de limiter la production de déchet (écoconception, allongement de la durée de vie d'un produit, réduction des pertes et gaspillage) ou de détourner des déchets de leur destination actuelle pour les orienter vers une boucle plus vertueuse.
- **Côté économique**, les expérimentations devront favoriser la création d'emplois d'ici 3 ans dans la nouvelle activité qui se développe (emplois de conception, de sur-tri, de réparation, de remise en état, de collecte, de gestionnaire de stock), le maintien d'emplois existants ou la réalisation d'économies. Cela pourra générer une hausse de pouvoir d'achat pour les ménages ou plus de compétitivité pour les entreprises.

Service Presse Métropole de Lyon :
Raphaël Auboys-Liogier
rauboys-liogier@grandlyon.com

[/legrandlyon](https://www.facebook.com/legrandlyon)



[@grandlyon](https://twitter.com/grandlyon)



[@grandlyon](https://www.instagram.com/grandlyon)

GRANDLYON
la métropole

La Métropole de Lyon pleinement engagée aux côtés des porteurs de projets

La Métropole de Lyon dispose d'une enveloppe de 80 000 euros destinés à accompagner les porteurs de projets. Chaque entreprise ou association pourra disposer de 15 000 euros maximum.

Dans la mesure de ses compétences, la Métropole accompagnera les porteurs de projets dans leurs demandes d'accès aux données publiques ou privées via la plateforme de données territoriales (data.grandlyon.com), d'identification de ressources réutilisables ou recyclables sur le territoire métropolitain, et de mise en relation auprès d'acteurs professionnels et de financeurs.

Quelques dates à retenir :

- **29 septembre 2017 à minuit** : date limite de réception des dossiers de réponse.
- **27 octobre 2017** : clôture de l'instruction des dossiers et analyse des accompagnements envisageables.
- **Novembre 2017** : arbitrage sur la mise en œuvre des accompagnements.

Service Presse Métropole de Lyon :
Raphaël Auboïs-Liogier
rauboïs-liogier@grandlyon.com



[/legrandlyon](https://www.facebook.com/legrandlyon)



[@grandlyon](https://twitter.com/grandlyon)



[@grandlyon](https://www.instagram.com/grandlyon)

GRANDLYON
la métropole